

P-EBT: En vertu de la loi intitulée « Families First Coronavirus Response Act of 2020 », les familles qui ont droit à des repas gratuits ou à prix réduit à l'école peuvent être éligibles à un nouveau transfert électronique unique des bénéficiaires de la pandémie (P-EBT) pouvant aller jusqu'à 302 dollars par enfant (PK-12) pour aider à couvrir le coût des repas que les élèves ont mangés à la maison les jours de fermeture des écoles. Cliquez (ici) [HERE](#) pour accéder directement à l'application. Pour plus de détails et si vous avez des questions, veuillez contacter le bureau ESOL au (314) 664-1066.